

INSPECTION DE L'EHPAD RESIDENCE KER DIGEMER BREST

DU 5 JUIN 2024

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

Thématique	N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Fondement juridique	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Gouvernance	Prescription 1 (Ecart 1)	Rédiger un document précisant les délégations accordées au directeur	D312-176-5 du CASF	3 mois	Document Unique de Délégations
Gouvernance	Prescription 2 (Ecart 2)	Poursuivre la recherche active d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation	D312-156 du CASF	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Gouvernance	Prescription 3 (Ecarts 3 et 4)	Elaborer le projet d'établissement	L311-8 du CASF	9 mois	Projet d'établissement
Gouvernance	Prescription 4 (Ecart 5)	Actualiser et faire valider par les instances de l'association et de l'établissement le règlement de fonctionnement	R311-33 du CASF	6 mois	Règlement de fonctionnement
Gouvernance	Prescription 5 (Ecart 6)	Réunir le conseil de la vie sociale à minima 3 fois par an	D311-16 du CASF	12 mois	Relevés de conclusion des CVS
Gestion des risques	Prescription 6 (Ecart 7)	Mettre en place une organisation permettant de vérifier les aptitudes du personnel de l'établissement à exercer auprès de personnes vulnérables, dans le respect de la réglementation	L133-6 du CASF Recommandation de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).	3 mois	Procédure d'organisation permettant de vérifier les aptitudes du personnel de l'établissement

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

Thématique	N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu	Référentiels
Gestion des risques	Recommandation 1 (Remarque 2)	Mettre en place une organisation des transmissions entre professionnels permettant d'assurer la circulation optimale des informations dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS.	Recommandation ANESM : la bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre - Juin 2008
Gestion des risques	Recommandation 2 (Remarque 3)	Elaborer un support d'échanges entre les familles et la direction de l'EHPAD en respectant les règles de confidentialité.	Recommandation ANESM : la bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre Repère 3 - L'enrichissement des structures et des accompagnements par toutes les contributions internes et externes pertinentes - point 1.1 Juin 2008
Gestion des risques	Recommandation 3 (Remarques 1 et 4)	Élaborer une fiche de poste pour chaque professionnel de l'établissement afin de fixer clairement les responsabilités de chacun en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 »	Recommandation ANESM : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance Décembre 2008
Gestion des risques	Recommandation 4 (Remarque 5)	Elaborer la liste annuelle des formations suivies par les personnels de l'EHPAD	Recommandation ANESM relative aux missions du responsable d'établissement et au rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance - partie II - Décembre 2008. Recommandation ANESM : Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées – Juin 2008.
Gestion des risques	Recommandation 5 (Remarque 6)	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.	Recommandation ANESM "Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance" - Décembre 2008 Recommandation ANESM : la bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre Juillet 2008
Gestion des risques	Recommandation 6 (Remarque 7)	Mettre en place un dispositif d'analyse et de gestion des évènements indésirables signalés dans l'établissement.	Recommandation ANESM : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance Décembre 2008
Gestion des risques	Recommandation 7 (Remarque 8)	Mettre en place une démarche institutionnelle d'amélioration de la qualité au sein de l'établissement.	Recommandation ANESM : mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance Décembre 2008